



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2023_0245

Objet : Marché n°23.133 – Recrutement d'un conseiller Cit'ergie dans le cadre du renouvellement du label Climat-Air-Energie de la Mairie de Tourcoing – Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DCPAJI 2022-0088 du 26 septembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant que, dans un contexte de lutte contre le changement climatique, la mairie de Tourcoing s'est engagée en faveur du développement durable, Elle a ainsi a reçu la labellisation CLIMAT-AIR-ENERGIE 2 étoiles le 26 juin 2019 pour une durée de quatre ans ;

Considérant que, conformément au processus de labellisation et à ses engagements, la collectivité souhaite, au terme de ces quatre années, renouveler son engagement dans la démarche ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée en vue du recrutement d'un conseiller Cit'ergie dans le cadre du renouvellement du label Climat-Air-Energie ;

Considérant que la société JPC Partner a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation.

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure le marché n°23.133 avec la société JPC Partner pour les montants suivants :

- Tranche ferme (accompagnement de la politique climat-air-énergie) : 21 000 € HT.
- Tranche optionnelle 1 (accompagnement pour le dossier de labellisation climat-air-énergie 2, 3 ou 4 étoiles) : 3 900 € HT.
- Tranche optionnelle 2 (accompagnement pour le dossier de labellisation climat-air-énergie 5 étoiles) : 5 300 € HT.

La durée totale du marché est de 48 mois.

Le démarrage de la tranche ferme s'effectue par la notification du marché.

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/09/2023

Application agréée E.legalite.com

10_DE-059-215905993-20230926-2023_0245-C

L'affermissement des tranches optionnelles 1 ou 2 est subordonné à la décision de l'acheteur qui sera notifiée au titulaire du marché.
L'affermissement de la tranche optionnelle interviendra à l'issue de la phase 3 de la tranche ferme.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 26 SEP. 2023



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le : 26 SEP. 2023

Publié sur le site de la Ville le : 26 SEP. 2023

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 26/09/2023

Application agréée E-legalite.com